

**BUDGET  
PRIMITIF** **2019**

---

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE



# BUDGET PRIMITIF 2019

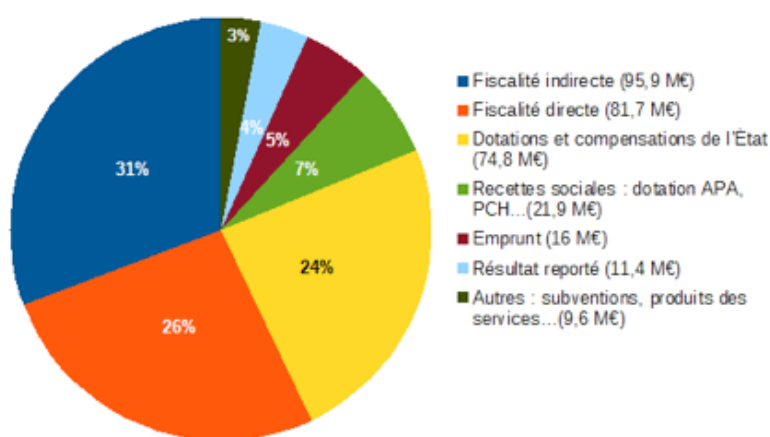
## Présentation synthétique en application de l'article L. 3313-1 du CGCT

### ■ Éléments de contexte

Le budget primitif pour 2019 est un budget de rattrapage après la baisse des dépenses de fonctionnement et d'équipement constatée au compte administratif 2018. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement doit être néanmoins limitée aux plafonds fixés par l'arrêté du Préfet de la Nièvre (+1,2 % par an) dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

### ■ D'où viennent les recettes ?

Recettes prévisionnelles 2019 : 311,2 M€



### ■ Les principales recettes départementales

#### **Les dotations de l'État : 24 %**

Elles diminuent de 0,8 % du fait de la baisse de l'enveloppe normée (DCRTP et dotation « carrée ») et de l'effet baisse de la population sur la dotation globale de fonctionnement.

#### **La fiscalité directe : 26 %**

Elle est constituée aux 3/4 par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont le taux est constant à 23,90 % conformément aux engagements, et qui croît de par la revalorisation des bases.

Les autres recettes sont stables ou en très légère baisse.

#### **La fiscalité indirecte : 31 %**

Elle comprend principalement la taxe supplémentaire sur les conventions d'assurance ainsi qu'une fraction de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques, qui globalement devraient rester stables par rapport au BP 2018.

#### **Les recettes sociales : 7 %**

Elles recouvrent deux dotations de l'État qui compensent partiellement les allocations personnalisées d'autonomie et la prestation de compensation du handicap ainsi que la participation des obligés alimentaires.

## La dette : 5 %

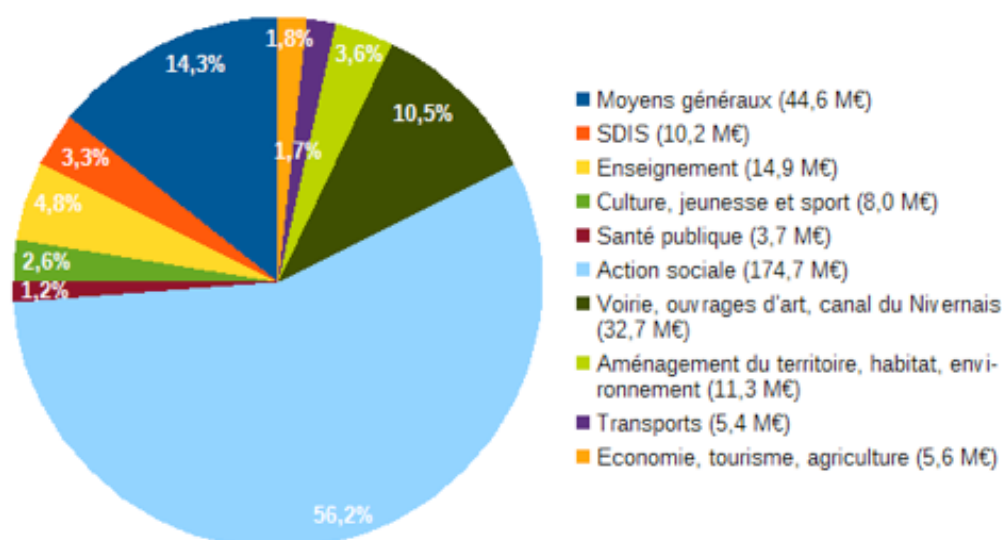
Le budget prévisionnel établit les emprunts nouveaux à un montant plafond de 16 M€, destiné uniquement au financement des investissements. Ce montant sera ajusté en fin d'exercice en fonction des recettes constatées définitivement et des investissements réalisés.

## Autres : 3 %

Elles se composent des subventions d'investissement et des autres produits de gestion courante, redevances notamment.

## ■ Où vont les dépenses ?

Dépenses prévisionnelles 2019 : 311,2 M€  
(dépenses de fonctionnement et d'investissement)



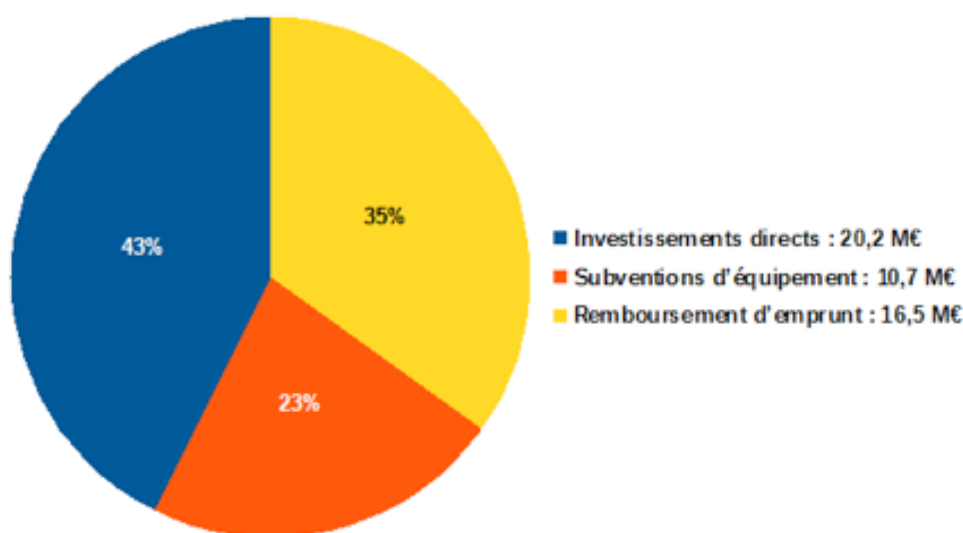
Pour **100 €** dépensés par le département :

- **56 €** financent les politiques de solidarité, et notamment :
  - le RSA et la politique d'insertion,
  - l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes âgées en perte d'autonomie,
  - la prestation de compensation du handicap (PCH) et les frais d'hébergement pour les personnes en situation de handicap,
  - la politique de protection de l'enfance et particulièrement la rémunération des assistants familiaux,
  - les frais d'hébergement des personnes âgées,
  - les frais d'hébergement liés à la protection de l'enfance et notamment le financement de la maison de l'enfance (MADEF),
  - l'aide à la vie en milieu ordinaire pour les personnes en situation de handicap.
- **10 €** permettent de financer les travaux d'entretien de la voirie départementale (renouvellement des couches de roulement), les travaux sur les ouvrages d'art et sur le canal du Nivernais.
- **5 €** sont utiles au fonctionnement et aux travaux de rénovation des collèges de la Nièvre.

- **3,6 €** contribuent à la préservation de l'environnement (Espaces naturels sensibles), à l'amélioration de l'habitat, et au soutien des projets communaux et intercommunaux (équipements, voirie...).
- **3,3 €** (en hausse de 5%) sont versés au service départemental d'incendie et de secours pour son fonctionnement et ses investissements.
- **2,6 €** soutiennent les associations culturelles et sportives, les musées, et permettent le fonctionnement des archives départementales.
- **2 €** appuient les agriculteurs, les artisans et le laboratoire départemental.
- **2 €** financent le transport adapté (élèves en situation de handicap) et contribuent au financement de la politique régionale des transports.
- **14 €** permettent au Conseil départemental de fonctionner, et particulièrement :  
7 € sont utiles à rembourser l'annuité de la dette (capital et intérêts) ;  
7 € financent les salaires des personnels du Conseil départemental, les équipements des services (dont les moyens informatiques), la maintenance et la rénovation des bâtiments.

## ■ Le département investit pour le territoire

Dépenses d'investissement prévisionnelles 2019 : 47,3 M€



### Le département investit 30,8 M€ en 2019 :

Les investissements directs (20,2 M€) comprennent les projets portés directement par le département :

- les dépenses d'investissement pour la voirie départementale et les ouvrages d'art sont portés à 13,8 M€, soit une augmentation d'1,2 M€, ce qui permet d'intensifier le renouvellement des couches de roulement notamment. Cette enveloppe va également financer la fin des travaux du pont sur la Loire à Fourchambault, la réparation du pont sur la Loire à Cosne, le début des études permettant à terme la réparation du pont sur la Vieille Loire à Decize ;
- le canal du Nivernais conserve son budget d'entretien à hauteur de 1,1 M€, fixé par convention ;
- le programme de rénovation des collèges se voit affecter 1,5 M€, attestant l'achèvement des travaux du collège de la Charité-sur-Loire ;

- 1,4 M€ sont destinés à la rénovation du patrimoine bâti du département, auxquels s'ajoutent 420 K€ consacrés aux études de la future Cité muséale de Château-Chinon ;
- les investissements informatiques (logiciels, équipements, téléphonie) pour le bon fonctionnement des services du département nécessitent 1 M€.

Les subventions d'équipement (10,7 M€) participent aux opérations de soutien et de développement des activités sur le territoire nivernais :

- le soutien au bloc communal, qui mobilise notamment 1,2 M€ pour le contrat d'agglomération avec l'agglomération de Nevers, 1,4 M€ pour les nouveaux contrats-cadres de partenariat avec les communautés de communes, ainsi que la dotation cantonale d'équipement (1,2 M€), pour un total de 4 M€ ;
- l'inscription d'une enveloppe de 1,65 M€ dans le cadre du CPER, pour le financement des travaux de mise à 2x2 voies de la RN7 sur la portion Saint-Pierre/Chantenay. Le commencement du chantier est suspendu au déblocage des crédits par l'État ;
- l'aménagement numérique du territoire avec la subvention à Nièvre Numérique maintenue à hauteur de 1,5 M€ pour permettre le déploiement du très haut débit ;
- la rénovation de logements sociaux et privés, ainsi que l'adaptation des logements pour les personnes en perte d'autonomie nécessitent 1,2 M€ ;
- les subventions à l'association Activital, aux espaces naturels sensibles, à l'aéroport de Nevers, confortent la politique de développement économique, agricole et touristique du département.

### ■ Budget consolidé : 322,5 M€

Le budget consolidé comprend le budget principal de la collectivité adjoint des budgets annexes qui lui sont rattachés. Deux budgets annexes ont été clos en 2019, le budget de la gare routière, compétence transférée à la Région, et celui de Nièvre Ingénierie, transformée en établissement public administratif autonome.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget principal	252 558 695 €	47 313 678 €
MADEF	5 055 572 €	1 607 072 €
Laboratoire	2 586 747 €	173 590 €
Site de Magny-Cours	1 400 100 €	2 463 500 €
Gare routière	- €	- €
Nièvre Travaux Matériels	7 548 954 €	1 836 603 €
Nièvre Ingénierie	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>269 150 068 €</b>	<b>53 394 443 €</b>

Les montants du budget principal versés aux budgets annexes sont neutralisés afin d'éviter les doubles comptes.

## ■ Quelques ratios

INDICATEURS	VALEURS
Epargne Brute (permet le remboursement du capital emprunté)	24,9 M€
Epargne Nette (permet l'auto-financement des investissements)	8,4 M€
Niveau d'endettement (capital restant dû/recettes de fonctionnement)	79 %
Capacité de désendettement (durée nécessaire au remboursement des emprunts en cours en y consacrant l'épargne brute)	9,1 ans
Taux d'imposition sur le foncier Bâti	23,90 %
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 309 €
Produit des impositions directes/population	406 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 433 €
Encours de la dette/population	1 128 €
Dotations globales de fonctionnement/population	263 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	27 %